

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique du 10 juillet 2020

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Nathalie AUBERT, Stéphane CHANTEPY, Patricia DUMESNIL, Christian ROMAIN, Agnès GAULTIER, Corinne DA SILVA GRAÇA, Yvan RICOU-CHARLES, Christophe DELAY, Gaëlle LEJUEZ, Patricia CROUZET, David MONCHAL, Antoine BISSONNIER, Hugo MANENT, Pénélope BAUJARD.

Absents excusés : Diana GUERBER, Pierre-Sylvain FERATON, Anaïs REYMOND.

Secrétaire de séance : Stéphane CHANTEPY.

Préambule : le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

D) ÉLECTION DES CONSEILLERS AUX ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le maire rappelle que le conseil se réunit notamment aujourd'hui, en application du décret du 29 juin 2020, du premier ministre, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020. Il s'agit donc de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal, conformément aux dispositions du code électoral, et de l'arrêté du préfet de l'Ardèche du 2 juillet 2020 qui fixe le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin applicable. Il constate que les conditions de quorum sont remplies.

1) Mise en place du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend parmi les présents, les deux conseillers municipaux les plus âgés : Patricia DUMESNIL et Agnès GAULTIER, et les plus jeunes : Hugo MANENT et Pénélope BAUJARD.

2) Nombre de délégués à élire

Le conseil municipal doit désigner **5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**, en vue de l'élection des sénateurs.

Les candidats doivent se présenter sur une liste complète ou non, qui respecte l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

3) Mode de scrutin : scrutin de liste bloquée, avec représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel.

4) Ouverture et déroulement du scrutin

Le président du bureau de vote a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée, il s'agit d'une liste complète, menée par Stéphane CHANTEPY.

Il est remis aux conseillers les bulletins de vote de la susdite liste et des bulletins blancs.

Un assesseur du président présente l'urne aux conseillers pour le dépôt de leur vote.

5) Dépouillement et résultat du scrutin

- nombre d'abstentions : 0
- nombre de votants : 16
- nombre de suffrages nuls : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 16 pour la liste de Stéphane CHANTEPY.

6) Proclamation des résultats du scrutin : le maire proclame élu,

- délégués titulaires : Christophe CHANTRE, Patricia DUMESNIL, Patrice POMMARET, Gaëlle LEJUEZ, Stéphane CHANTEPY.
- délégués suppléants : Christophe DELAY, Diana GUERBER, David MONCHAL.

Il est dressé procès-verbal, en trois exemplaires, de cette élection dont les résultats sont affichés immédiatement en mairie.

II) DELIBERATIONS DIVERSES

Monsieur le maire demandé au conseil municipal d'approuver l'inscription à l'ordre du jour de de deux délibérations qui ne peuvent attendre la rentrée de septembre.

Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour ces deux délibérations.

1) Désignation des conseillers délégués à la CLECT de la CCRC (délibération n°20-36)

Rapporteur : M. Pommaret Patrice délégué à l'intercommunalité.

- La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Rhône Crussol, est chargée de calculer l'attribution de compensation positive (versée par la CCRC aux communes-membres) ou négative (versée par les communes-membres à la CCRC). Elle se réunit au moins une fois par an.

Il est remis aux conseillers une note de présentation de l'attribution de compensation.

Le montant de l'attribution de compensation tient compte du solde négatif ou positif des charges et des recettes correspondantes aux compétences transférées à la CCRC par les communes.

- Comme suite au renouvellement général du conseil municipal du 15 mars 2020, et de l'installation du nouveau conseil communautaire de la CCRC le 9 juillet 2020, il convient de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal de Toulaud à la CLECT de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Deux délégués sont à désigner par les conseils municipaux des communes-membres de plus de 1000 habitants.

Monsieur le maire, après appel de candidatures, constate que messieurs Pommaret et Chantepy sont les seuls candidats.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L 2121-21, L 2121-33.

Après appel de candidatures et vote à main levée pour chaque candidat, déclare élu à la majorité absolue dès le 1^{er} tour, avec **16 voix pour**, soit à l'unanimité, les délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Rhône Crussol suivants : M. CHANTEPY Stéphane et M. POMMARET Patrice.

2) : Modification du régime indemnitaire dit RIFSEEP du personnel communal (délibération n°20-37)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le régime indemnitaire du personnel communal, dit Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) complète le salaire statutaire indiciaire des fonctionnaires territoriaux, il est défini et approuvé par le conseil municipal qui fixe les modalités d'application ainsi que les montants minimums et maximums qui pourront être accordés individuellement par monsieur le Maire.

Le nouveau régime indemnitaire mis en place par délibération n°18-13 du conseil municipal du 26 avril 2018, se compose de deux éléments :

- l'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, dont la mise en place est facultative.

Il est proposé de mettre à jour ce régime indemnitaire qui ne comprend pas le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (emploi de **catégorie B**), alors que le conseil municipal a récemment créé un emploi de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **Complète** le régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP) défini par la délibération n°18-13 du conseil municipal du 26 avril 2018, **comme indiqué dans l'annexe ci-jointe**, en ajoutant dans les paragraphes relatifs à « La détermination des groupes de fonctions et des montants maximums » les emplois de catégorie B.

Ces ajouts sont matérialisés par l'introduction d'un paragraphe intitulé « **1- bis) Emplois de catégorie B** » tant pour l'IFSE que pour le CIA.

2) **Précise** que les dispositions de la présente délibération s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2020.

3) **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget de la commune.

III) QUESTIONS DIVERSES

1) Point sur les travaux d'Ardèche Drôme Numérique (ADN) par monsieur le maire

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune vont durer au moins jusqu'à la fin de l'année, la commercialisation devrait intervenir à partir de la fin du 1^{er} semestre 2021.

Pour Touloud, la tête de réseau est située sur la commune de Charmes sur Rhône, et le relais dans le local qui jouxte les vestiaires du stade.

Monsieur Pommaret souligne que la CCRC prend en charge 400 € par prise individuelle, ce qui représente une dépense importante si l'on considère notamment les 750 ménages touloudains.

2) Point sur l'état d'urgence sanitaire par monsieur le maire

La fin de l'état d'urgence sanitaire à partir du 11 juillet 2020, devrait permettre d'assouplir les conditions d'utilisation des locaux et espaces communaux qui accueillent du public (salle polyvalente, stade etc.).

Cependant la municipalité attend la communication des nouvelles modalités de prévention et de protection sanitaires qui seront fixées par les autorités gouvernementales.

3) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

Jeudi 9 juillet 2020, les 41 conseillers communautaires de la CCRC ont été installés.

M. Jacques Dubay a été élu président, 12 vice-présidents ont été désignés, parmi eux Patrice Pommaret sera chargé de la communication institutionnelle et de la politique touristique.

Les conseillers municipaux touloudains qui représenteront la CCRC dans certains organismes extérieurs ont été désignés : M. Chantre à VRD, M. Manent au Syndicat Eyrieux Clair, M. Monchal au SYTRAD, M. Romain au SCOT.

Les conseillers municipaux touloudains pourront également participer aux commissions communautaires qui seront installées dans un second temps.

Monsieur le maire remercie les personnes présentes et leur souhaite de bonnes vacances,

L'ordre du jour étant épuisé, il clôture la séance à 18h45.

La secrétaire de séance,
Stéphane CHANTEPY.

Le Maire,
Christophe CHANTRE.



